

RELEVÉ DE CONCLUSIONS Séance du Collège du 29 novembre 2018

Le 29 novembre 2018, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance dans les locaux de la Haute Autorité, 4 rue du Texel dans le 14^e arrondissement de Paris.

Étaient présents les membres du Collège suivants :

Membres titulaires: Denis RAPONE, Laurence FRANCESCHINI, Brigitte GIRARDIN, Alain LEQUEUX, Bernard TRANCHAND

Membre suppléant : Vincent VIGNEAU

ORDRE DU JOUR

Présentation de l'étude « Livre et accessibilité » ; audition du Syndicat national de l'édition (SNE) ; présentation de la charte déontologique de la Haute Autorité ; autres points : marchés publics ; approbation du relevé de conclusions du Collège du 13 novembre 2018.

PRINCIPAUX POINTS ABORDÉS

Audition du Syndicat national de l'édition (SNE)

Vincent Montagne, Président du SNE, et Pierre Dutilleul, Directeur Général du SNE, exposent les principaux défis auxquels sont confrontés les éditeurs de livres. Est mise en exergue notamment la nécessité de renforcer davantage la lutte contre la piraterie qui est en progression et ne peut pas, faute de moyens suffisants, être portée de façon isolée par les éditeurs de livres.

Est également abordée la question de l'interopérabilité dans le secteur du livré numérique, le SNE expose à ce sujet les travaux conduits dans le cadre du déploiement de la mesure technique de protection (MTP) radium LCP.

Une discussion s'engage avec les membres du Collège sur les axes de collaboration à développer afin notamment de sensibiliser le public aux enjeux de la création.

Présentation de la Charte déontologique de la Haute Autorité

Le Président présente le projet de nouvelle charte déontologique qui a été préparé afin de tenir compte des récentes modifications législatives et réglementaires en matière de déontologie et de gestion des conflits d'intérêts dans la sphère publique.

Cette nouvelle charte déontologique de l'Hadopi qui aura vocation à remplacer celle adoptée le 17 février 2011 expose les nouveaux régimes d'incompatibilité pour les membres de la Haute Autorité, les règles de transparence pour éviter les conflits d'intérêts et le rôle du futur référent déontologue qui devra être désigné par le président. La charte qui s'adresse tant aux membres qu'aux agents de la Haute Autorité, sera présentée au comité technique avant de faire l'objet d'une délibération des membres du collège.

Point budgétaire

Les membres du Collège échangent avec la Présidente de la Commission de protection des droits (CPD) sur l'élaboration du budget primitif 2019 et sur les ressources budgétaires supplémentaires demandées par la CPD. Il est convenu qu'en vue de l'adoption définitive à venir du budget primitif 2019, les membres de la CPD transmettent aux membres du Collège les documents utiles permettant de justifier leurs demandes de crédits en terme de fonctionnement, de charges de personnel et d'investissements relatifs à la mise en œuvre de la procédure de réponse graduée.

Autres points :

Marchés publics :

Le Collège donne un avis favorable à la passation du marché: « étude de cadrage : baromètre de consommation et attitudes à l'égard des biens culturels dématérialisés

Approbation du relevé de conclusions : le Collège approuve le relevé de conclusions de la séance du 13 novembre 2018

Le 20 décembre 2018


Denis RAPONE